

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2023



UV GERMI

Société Anonyme au capital de 468 152,40 euros

SIRET : 519 114 235 00012

RCS 519 114 235

Adresse : Zac de La Nau - 19240 SAINT-VIANCE

Tel : 05.55.88.18.88

Site internet : www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE LA SOCIETE	Page 3
2 / RAPPORT DE GESTION	Page 4
3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE	Page 14
4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	Page 16
5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	Page 17
6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	Page 24
7/ COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023	Page 29
8/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023	Page 34

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité de UV GERMI

UV GERMI[®] conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI[®] est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2023, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2017.

Adresse du siège social : Zac de La Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

2/ RAPPORT DE GESTION

2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2023, le crédit d'impôt est de 163 K€ contre 173 K€ au 31 décembre 2022.

2.1.2 RESULTAT NET

Le résultat net s'élève à 290 K€ contre 66 K€ au 31 décembre 2022.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 632 K€ au 31 décembre 2023 contre une valeur nette comptable de 581 K€ au 31 décembre 2022.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 522 K€ au 31 décembre 2023 contre une valeur nette comptable de 430 K€ au 31 décembre 2022.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 365 K€ contre 427 K€ au 31 décembre 2022, et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de recherche et développement.

Les immobilisations financières s'élèvent à 192 K€ euros et correspondent :

- à la prise de participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089. En date du 17 décembre 2018, deux nouveaux actionnaires sont rentrés au Capital de la société Oshun.

Les actionnaires de la société OSHUN sont :

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.762.800 euros, dont le siège social est situé Château du Tholonet, Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5, immatriculée sous le numéro 057 813 131 RCS Aix-en-Provence, (**SCP**) ;

Maintenance Informatique Organisation et Services, société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros, dont le siège social est situé 645, rue Mayor de Montricher, Tech'Indus B- ZI d'Aix, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée sous le numéro 340 620 368 RCS Aix-en-Provence, (**MIOS**) ;

CAAP Création, société par actions simplifiée au capital social de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, Cedex 2, immatriculée sous le numéro 484 916 218 RCS Aix-en-Provence, (**CAAP Création**) ;

FPS danone.communities, fonds d'investissement professionnel spécialisé Représenté par sa société de gestion, Omnes Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, (DC) ;

La composition du capital social de la Société OSHUN est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage de participation
SCP	3.000	45,09 %
MIOS	1.000	15,03 %
UV Germi	1.000	15,03 %
DC	1.626	24,44 %
CAAP Création	27	0,41 %
TOTAL	6.653	100,00 %

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Il en est de même pour l'avance en compte courant accordée à la société Oshun, à hauteur de 92 k€, dépréciée en totalité.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 173 K€ sont :

- d'une part les actions propres acquises par la société dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat conclus avec TSAF pour un montant de 214 k€. Les titres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (First In First Out) et ont subi une dépréciation de 46 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2023.
- D'autre part dépôts et cautionnement pour 4 k€.

Pour rappel, lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 04 janvier 2021, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 5 800 actions UV GERMI
- 151 780,35 € en espèces

Il est précisé que la Société a mis fin au 31 décembre 2022 au contrat conclu avec TP ICAP et a mis en œuvre à compter du 2 janvier 2023 un contrat de liquidité avec TSAF – Tradition Securities And Futures.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 14 708 titres
- 60 900,26 euros en espèce

Pour mémoire, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2023 :

- 20 389 titres
- 41 323,09 Euros en espèce

Lors du bilan semestriel au 30/06/2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19 388 actions
- 44 650,64 euros en espèce

La Société a par ailleurs annoncé le 17 janvier 2024 avoir résilié à compter du 2 janvier 2024 le contrat de liquidité confié le 2 janvier 2023 à la société TSAF - Tradition Securities And Future.

Les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31/12/2023 :

- 27 452 actions,
- 56,86 euros en espèce

Pour rappel, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 30/06/2023 :

- 21 826 actions,
- 12 760,41 euros en espèce.

2.2.1.2 Actif circulant

Le stock de matières premières s'élevait à 1 748 K€ au 31 décembre 2023 contre 1 602 K€ au 31 décembre 2022.

Les travaux en cours représentaient 1 250 K€ au 31 décembre 2023 contre 1 692 K€ au 31 décembre 2022.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés s'élevaient à 1 570 K€ au 31 décembre 2023 (y compris une provision pour dépréciation de 20 K€) contre 947 K€ au 31 décembre 2022.

2.2.1.3 Trésorerie

La trésorerie nette s'élève à 3 335 K€ au 31 décembre 2023, contre 4 409 K€ au 31 décembre 2022.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1 Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 9 111K€ au 31 décembre 2023 contre 8 835 K€ au 31 décembre 2022.

2.2.2.2 Emprunts et dettes

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 172 K€ dont 83 K€ € à échéance de moins d'un an et 89 K€ ayant une échéance d'un à cinq ans.

Les dettes fournisseurs représentent 579 K€ au 31 décembre 2023, contre 585 K€ au 31 décembre 2022.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 459 K€ au 31 décembre 2023, contre 487 K€ au 31 décembre 2022.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Opération sur le capital

En janvier 2023, la société a procédé à l'attribution définitive de 106 875 actions nouvelles au profit de certains mandataires et salariés du Groupe, comme prévu par le plan d'attribution gratuite 2021-1 du 8 janvier 2021.

Cette attribution a pris effet après l'expiration de la période d'acquisition de deux ans. Les 106 875 actions attribuées gratuitement ont été couvertes par la remise d'actions existantes. Suite à cette attribution définitive, 106875 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, ont été émises (soit une augmentation de capital de 16 031,25 euros, sans prime d'émission, libérée par incorporation de réserves).

A la date du 10 janvier 2023, le nombre d'actions composant le capital est de 3 227 891, d'une valeur nominale de 0,15 euros chacune. Le capital a été porté de 468 152,40 euros à 484 183.65 euros.

2.3.2 Faits marquants de l'exercice

Cession d'un bloc d'actions par le fondateur

UV GERMI a annoncé le 10/07/2023 la cession d'un bloc de 388 158 actions par son fondateur André BORDAS, opération qui permet à Nexstage AM, MCA Finance et Willy FORTUNATO, de se renforcer et fait de Nexstage AM un actionnaire de référence avec 16,5 % du capital.

Le bloc d'actions cédées, représentant 12 % du capital et 1 472 000 euro, a été vendu au prix de 3,80 euros, soit une décote de 17,80 % par rapport à la moyenne pondérée des cours sur les 20 derniers jours de bourse précédant la transaction.

Par ailleurs, UV GerMI a fait part de la nomination, en tant qu'administrateur indépendant, de Julien Pourquery, co-fondateur de la société Solaire Direct (cédée à Engie en 2015) et ancien investisseur au sein de Bpifrance, Demeter et Mirova.

Situation géopolitique Russie UKRAINE

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de

salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2.3.3 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2023

Liquidation judiciaire Oshun

Par jugement du 08 février 2024, le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence a ouvert à l'encontre de la société Oshun dont UV GERMI détient 15,03 % du capital, une procédure de liquidation judiciaire simplifiée suivant les dispositions des articles L.641-2 et D.641-10 du code de commerce.

La date de cessation des paiements est fixée provisoirement au 06/02/2024.

Le tribunal de commerce a fixé à 6 mois le délai au terme duquel la clôture de la procédure sera examinée en application des articles L644-5, D641-10 et R643.17 du code de commerce et a désigné en qualité de :

Juge commissaire : Monsieur Pierre MAFFRE

Juge commissaire suppléant : Monsieur Franck-Valéry BUFFET

Liquidateur : SCP BR ASSOCIES, prise ne la personne de Maître Laura BES, 7 rue Joseph d'Arbaud – 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

La société Oshun est représentée par M. BONETTO Alexandre, Laurent, en qualité d'administrateur provisoire.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 a consenti au Conseil d'administration, aux termes de la dixième résolution, une autorisation d'une durée de 38 mois permettant l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 16 janvier 2024, Le Conseil d'administration, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 aux termes de la dixième résolution, a décidé à l'unanimité, l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 10 000 actions régies par le plan AGA 2024-1 au profit de Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué de la société,

Les modalités et conditions de l'attribution gratuite telles qu'elles figurent dans le Plan AGA 2024-1 ont été arrêtées à l'unanimité par le conseil d'administration, les principales caractéristiques sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions interviendra, sous réserve d'une condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée d'un an, à savoir le 16 janvier 2025. A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une

période de conservation d'un an, expirant le 16 janvier 2026 minuit, sous certaines réserves rappelées dans le Plan d'AGA 2024-1.

Recrutement du Directeur Commercial

La société a annoncé la nomination de Aurélien Palosse au poste nouvellement créé de Directeur Commercial. Au sein du comité de direction d'UV GERMI, dont il est désormais membre, et accompagné de l'équipe commerciale, Aurélien Palosse a pour mission de conduire et coordonner la stratégie commerciale auprès des entreprises publiques et privées, en France et à l'export, dans le cadre du plan de développement ambitieux de la société.

2. 4 PRESENTATION DES COMPTES

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8 035 842 euros contre 7 163 288 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,18 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 307 281 euros contre 465 698 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,02 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 107 481 euros contre 1 953 186 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,90 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 448 520 euros contre 2 461 283 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,52 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 70 143 euros contre 73 733 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4,87 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 978 890 euros contre 1 859 286 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6,43 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 772 994 euros contre 709 241 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 8,99 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 42 personnes contre 45,92 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 649 173 euros contre 433 417 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +49,78 %.

Le montant des autres charges s'élève à 27 675 euros contre 121 913 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8 054 877 euros contre 7 612 060 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 5,82 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 288 246 euros contre 16 926 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 12 939 euros (-73 567 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 275 307 euros, contre -56 641 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 147 778 euros, contre -50 161 euros pour l'exercice précédent, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 162 559 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 172 798 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 290 088 euros contre un résultat positif de 65 996 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 10 400 011 euros contre 10 855 207 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 290 088 euros et d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au compte report à nouveau, portant ce dernier d'un montant débiteur de (706 718) euros à un montant de (416 630) euros.

2.5 DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende ou revenus au titre des trois derniers exercices.

2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 37 543 euros.

2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice, notre Société s'est significativement investie en matière de Recherche et de Développement, notamment dans les domaines suivants :

Etude sur les Leds UV : caractériser et comprendre le fonctionnement des leds UVc afin de pouvoir créer des outils de calculs et dimensionnement pour de futurs types de réacteurs : poursuite des travaux 2022.

- Oxydation avancée : tester la combinaison de l'UV /peroxyde d'hydrogène avec des lampes à faible longueur d'onde.

- Test lampes diming : établir une table de correspondance entre la puissance consommée par la lampe et la dose UV émise.
- Nouvelle offre pour un fabricant de machines agricoles : nouvelle conception de la gamme d'appareils spécifiques à ce client pour diminuer la consommation énergétique.
- Nouvelle gamme déchloramineurs : faire évoluer nos appareils dédiés à la piscine publique en les rendant plus efficace énergétiquement (diminution de 15 à 20 % de la consommation d'énergie).
- Création d'une nouvelle offre destinée aux piscines privées moins consommatrice d'énergie.
- ACV PEPs : pouvoir réaliser à terme l'analyse de cycle de vie de l'ensemble des produits UV GEMRI afin de pouvoir répondre aux attentes de nos client poursuite des travaux 2022
- Canal Ouvert : garantir la performance d'épuration des rejets de stations d'épuration avec un minimum d'intervention humaine pour le fonctionnement et la maintenance des appareils, poursuite et finalisation des travaux initiés en 2019.
- Nouvelle gamme petits débits : conception d'une nouvelle génération de réacteurs UV domestiques pour traiter l'eau potable, avec comme objectifs principaux : supprimer l'échauffement de l'eau entre deux puisages et améliorer le rendement des réacteurs – poursuite des travaux 2022
- Conception d'un prototype de traitement de surface sur des convoyeurs en ligne, afin de neutraliser les bactéries qui dégradent le goût des fruits secs.
- Traitement Uv Foudres : décontamination rapide des foudres entre deux campagnes de vieillissement en fût de chêne.

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Les bases éligibles au crédit d'impôt recherche représentent 145 323 € et celles du crédit d'impôt innovation s'élèvent à 365 340 € pour l'exercice.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	484 184	468 152	386 287	386 287	386 287
b) Nombre d'actions mises	3 227 891	3 121 016	2 575 246	2 575 246	2 575 246
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 035 842	7 163 288	6 317 481	6 659 632	6 170 337
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	849 904	- 400 161	105 571	479 823	108 665
c) Impôt sur les bénéfices	- 162 559	- 172 798	- 165 533	- 211 691	- 185 741
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 012 463	- 227 363	271 104	691 514	294 406
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	290 088	65 996	-869 521	410 291	95 644
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements			-	-	-
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions			-	-	-
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	46	45	46	48	45
b) Montant de la masse salariale	1 978 890	1 859 286	1 837 574	1 681 902	1 540 293
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	772 994	709 241	668 442	623 276	574 553

2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2023

	Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	92					61	168					151
Montant total des factures concernées TTC	315 709	181 894	74 745	-	5 011	261 649	710 893	504 842	89 462	50 703	69 660	714 667
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	5,77%	3,33%	1,37%	0,00%	0,09%	4,79%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							8,85%	6,28%	1,11%	0,63%	0,87%	8,89%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2024, la société envisage une poursuite de sa dynamique de croissance. La tendance reste très porteuse sur les marchés de l'eau. Le cadre réglementaire sur le segment de la réutilisation des eaux usées évolue favorablement avec la publication de plusieurs décrets couvrant progressivement un nombre croissant de cas d'utilisation (arrosage des pelouses, nettoyage des centres ville, irrigation agricole, etc...). La société a par ailleurs enregistré une commande significative (0,75 M€0 à l'export, livrable sur le 1^{er} semestre. Enfin, l'arrivée d'Aurélien Palosse au poste nouvellement créé de Directeur Commercial doit permettre de mieux tirer parti des nombreuses opportunités de marché accessibles.

Avec des charges maîtrisées grâce à une structure industrielle efficace, l'augmentation du chiffre d'affaires devrait s'accompagner d'une progression de la rentabilité.

3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2023

REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 31/12/2023						
	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Concert Bordas	0	786608	786608	1573216	24,37%	34,38%
Management et salariés (1)	154351	1200	155551	156751	4,82%	3,43%
Actionnaires TEPA	4245	569888	574133	1144021	17,79%	25,00%
Auto-détention	47841		47841	0	1,48%	0,00%
Fonds et public (2)(3)	1624933	38825	1663758	1702583	51,54%	37,20%
TOTAL	1831370	1396521	3227891	4576571	100,00%	100,00%
(1) Dont DG	63268		63268	63268	1,96%	1,38%
(2) Dont Nextstage	533971		533971	533971	16,54%	11,67%
(3) Dont Crédit Agricole	72727	38825	111552	150377	3,46%	3,29%

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

En janvier 2023, la société a procédé à l'attribution gratuite de 106 875 actions nouvelles au profit de certains mandataires et salariés du Groupe, comme prévu par le plan d'attribution gratuite 2021-1 du 8 janvier 2021.

Les actions ont été attribuées définitivement après l'expiration de la période d'acquisition de deux ans. Les 106 875 actions attribuées définitivement ont été couvertes par la remise d'actions existantes. Suite à cette attribution définitive, 106 875 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, ont été émises (soit une augmentation de capital de 16 031,25 euros, sans prime d'émission, libérée par l'incorporation de réserves). Ces actions attribuées gratuitement représentent 3,31 % du capital post-opération.

A la date du 10 janvier 2023, le nombre d'action composant le capital est de 3 227 891, d'une valeur nominale de 0,15 euros chacune. Le capital social a ainsi été porté de 468 152,40 euros à 484 183.65 euros.

Au cours de sa réunion du 16 janvier 2024, le Conseil d'administration, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 aux termes de la dixième résolution, a décidé à l'unanimité, l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 10 000 actions régies par le plan AGA 2024-1 au profit de Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué de la société.

Les modalités et conditions de l'attribution gratuite telles qu'elles figurent dans le Plan AGA 2024-1 ont été arrêtées à l'unanimité par le conseil d'administration, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- L'attribution définitive des actions interviendra sous réserve de la condition de présence prévue ci-après, sauf cas particuliers visés dans le Plan AGA 2024-1, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée d'un an, à savoir le 16 janvier 2025.
- A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 16 janvier 2026 minuit, sous certaines réserves rappelées dans le Plan d'AGA 2024-1.

3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2023, la Société a procédé à l'acquisition de 44 254 de ses propres actions pour un montant de 222 182,38 € et en a cédé 16 747 pour un montant de 70 302,07€, dégageant une moins-value 6 135,51 euros.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 47 841 de ses propres actions valorisées à 4,48287€ soit 214 465,12.

La Société a par ailleurs annoncé le 17 janvier 2024 avoir résilié à compter du 2 janvier 2024 le contrat de liquidité confié le 2 janvier 2023 à la société TSAF - Tradition Securities And Future.

4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet.

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Président Directeur Général	Monsieur André BORDAS
Directeur Général Délégué	Madame Sandrine BORDAS Monsieur Willy FORTUNATO*

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD*
- Monsieur Julien POURQUERY

* Il est précisé que Monsieur Willy FORTUNATO est titulaire d'un contrat de travail avec la Société en qualité de directeur général délégué.

* Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de secrétaire générale

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président du Conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	<p>Nommé administrateur par l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Mandat d'administrateur renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Nommé président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 16 avril</p>

				<p>2014 et renouvelé le 25 juin 2020 pour une durée de six ans et directeur général par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2014 pour une durée illimitée.</p>
<p>Madame Sandrine BORDAS</p>	<p>Directrice Générale Déléguée</p>	<p>Directrice Générale Déléguée</p>	<p>Présidente SASU BORDAS</p>	<p>Nommé directrice générale déléguée aux termes du conseil d'administration du 14 novembre 2018 pour une durée illimitée</p>
<p>Monsieur Willy FORTUNATO</p>	<p>Directeur Général Délégué</p>	<p>Directeur Général Délégué</p>		<p>Nommé directeur général délégué aux termes du conseil d'administration du 02 janvier 2021 à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an et renouvelé aux termes du conseil d'administration du 07 mars 2022 pour une durée illimitée</p>
<p>Madame Bernadette Bordas</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Néant</p>	<p>Gérant de la société civile immobilière Bridal</p>	<p>Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé</p> <p>. Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>

Madame Corinne Chansiaud	Administrateur	Secrétaire Générale	Aucune	<p>Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>
Monsieur Julien POURQUERY	Administrateur	-	Président SAS BASEQAMPER	<p>Coopté en qualité d'administrateur aux termes de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2023, à la suite de la démission de Christian RIBES pour la durée du mandat à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos écoulé.</p>

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2024 de nommer Monsieur Willy FORTUNATO en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André Bordas	Gérant Gérant	SCI Bridal GFA 2B
Madame Sandrine Bordas	Présidente	SASU BORDAS
Monsieur Willy Fortunato	-	-
Madame Bernadette Bordas	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne Chansiaud	-	-
Monsieur Julien Pourquery	Gérant Associé Président Président	SARL IAONARA SCEA POURQUERY PERFORMACE PATHWAYS Aixl Holding

5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

NEANT

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- **Apport en compte courant à la société OSHUN**

La convention d'apport en compte courant conclue avec la société OSHUN au mois d'avril 2020, selon les modalités suivantes, s'est poursuivie :

- Montant : 92 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,75 % par an
- Taux maximum des intérêts déductibles fixé, avant la clôture de l'exercice social de la Société Emprunteuse, par référence aux dispositions de l'article 39-1.3° du code général des impôts, tel que publié au Journal Officiel (moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans).
- Remboursable à l'issue d'une période de blocage expirant le 31 janvier 2025, en trois échéances égales :

Date de l'annuité	Montant total
31 janvier 2025	30 666 €
31 janvier 2026	30 666 €
30 novembre 2026	30 667 €

Au cours de sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la société Oshun dans sa cinquième résolution, a décidé d'incorporer le compte courant au capital, avec réduction du capital.

En date du 08 février 2024, le Tribunal d'Aix en Provence a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre la société Oshun.

Nouvelles conventions réglementées autorisées et conclues en 2023

Néant

Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée générale du 29 juin 2023 a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de

l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence et autorisations en cours de validité.	Durée de validité	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice
Achat de ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce	18 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	10 % du nombre d'action composant le capital social au jour de l'Assemblée	Cf. §3.6
Annulation des actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce	24 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation -	Néant
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	Actions : 300.000 € -	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	Actions : 300 000 € Titres de créances : 15 millions d'euros	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier).	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2022	Actions : 1 500 000 €* - Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/oi à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/202	Actions : 150 000 €* Limité à 20 % du capital par an Titres de	Néant

		créance : 15 millions d'euros*	
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail	26 mois à partir de l'AGM du 29/06/2023	1 % du capital social existant au terme de l'assemblée du 29/06/2023	Néant
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	10 % du capital social existant au terme de l'AGM du 29/06/2023	Néant
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).	38 mois à partir de l'AGM du 04/06/2021	10 % du capital existant au jour de l'AGM du 04/06/2021	9,6 % du capital existant au jour de l'AGM du 04/06/2021**

- Plafonds communs

** Il est rappelé que dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2021, dans sa dixième résolution, le Conseil d'Administration du 16 janvier 2024 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

6/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

UV GERMI

Société Anonyme
ZAC DE LA NAU
19240 SAINT-VIANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société UV GERMI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Le 24 avril 2024 à Neuilly-sur-Seine

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bonte', with a horizontal line extending to the right.

Christophe Bonte

Associé

7/ COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 363 565	975 872	387 693	329 131
	Concessions brev ets droits similaires	426 279	287 177	139 102	146 737
	Fonds commercial (1)	105 000		105 000	105 000
	Autres immobilisations incorporelles	364 596		364 596	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage inclus.	336 722	108 572	228 150	174 676
	Autres immobilisations corporelles	916 792	592 585	324 207	255 351
	Immobilisations en cours				427 260
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	100 000	100 000			
Créances rattachées à des participations	92 000	92 000			
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	218 815	46 065	172 750	52 886	
	TOTAL (II)	3 923 770	2 202 271	1 721 500	1 491 041
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 747 727		1 747 727	1 602 046
	En-cours de production de biens	1 551 472	301 241	1 250 231	1 691 590
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	53 342		53 342	7 708
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 590 774	20 095	1 570 679	946 898
	Autres créances	637 209		637 209	506 617
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 335 292		3 335 292	4 409 189	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	84 032		84 032	200 118
	TOTAL (III)	8 999 847	321 336	8 678 511	9 364 166
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	12 923 618	2 523 606	10 400 011	10 855 207

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

218 815

148 449

(3) dont créances à plus d'un an

254 028

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	484 184	468 152
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416	8 867 416
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 439	27 439
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		16 313
	Autres réserves	281	
	Report à nouveau	(706 718)	(772 714)
	Résultat de l'exercice	290 088	65 996
Subventions d'investissement	148 288	162 393	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		9 110 977	8 834 994
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	172 126	824 776
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 831	95 094
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	580 494	584 763
	Dettes fiscales et sociales	458 686	487 238
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	50 897	28 342	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 289 034	2 020 213
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		10 400 011	10 855 207
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		290 087,90	65 996,08
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 173 340	1 753 081
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	7 255 763	573 081	7 828 844	6 951 128
	Production vendue (Services et Travaux)	201 834	5 164	206 998	212 160
	Montant net du chiffre d'affaires	7 457 597	578 245	8 035 842	7 163 288
	Production stockée			(140 119)	161 248
	Production immobilisée			287 754	166 320
	Subventions d'exploitation			5 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			150 659	138 023
	Autres produits			3 987	106
	Total des produits d'exploitation (1)				8 343 123
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 274 237	1 921 377
	Variation de stock			(166 756)	31 809
	Autres achats et charges externes			2 448 520	2 461 283
	Impôts, taxes et versements assimilés			70 143	73 733
	Salaires et traitements			1 978 890	1 859 286
	Charges sociales du personnel			772 994	709 241
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			340 277	313 465
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			308 896	119 952	
Dotations aux provisions					
Autres charges			27 675	121 913	
Total des charges d'exploitation (2)				8 054 877	7 612 060
RESULTAT D'EXPLOITATION				288 246	16 926

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		288 246	16 926
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 136 21 467 7 913	7 077 9 465
Total des produits financiers		35 515	16 542
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 065 2 345 45	7 913 4 830 77 366
Total des charges financières		48 454	90 109
RESULTAT FINANCIER		(12 939)	(73 567)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		275 307	(56 641)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	26 605	41 922 888 703
Total des produits exceptionnels		26 605	930 625
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 782 154 601	27 870 952 916
Total des charges exceptionnelles		174 383	980 786
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(147 778)	(50 161)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(162 559)	(172 798)
TOTAL DES PRODUITS		8 405 243	8 576 153
TOTAL DES CHARGES		8 115 155	8 510 157
RESULTAT DE L'EXERCICE		290 088	65 996
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de Présentation des Comptes

8/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 400 011** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 405 243** euros et un total **charges** de **8 115 155** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **290 088** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le client SAUDI a réglé en partie sa créance sur l'exercice et le solde début 2024.

FAITS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La filiale SAS OSHUN a été mise en liquidation judiciaire en date du 08/02/2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 2014. (Règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014) et modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Règles et Méthodes Comptables

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds commercial	NA	
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans
Matériel mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Immobilisations en cours	NA	

- Immobilisations financières

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI, sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO et ont subi une dépréciation pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2023, d'un montant de 46 064,80€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000,00€ dépréciée à hauteur de 92 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Opération sur le capital :

Suite à l'attribution définitive d'actions gratuites nouvelles, il a été émis 106 875 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 16 031,25 euros, sans prime d'émission, libérée par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de réserve indisponible spécialement doté à cet effet et la libération du solde correspondant aux actions devenues caduques.

Le capital est ainsi porté de 468 152,40 euros à 484 183,65 euros.

Il est divisé en 3 227 891 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune.

Règles et Méthodes Comptables

Cession d'un bloc d'actions par le fondateur:

UV Germi a annoncé le 10/07/2023 la cession d'un bloc de 388.158 actions par son fondateur André Bordas, opération qui permet à Nextstage AM, MCA Finance et Willy Fortunato de se renforcer et fait de Nextstage AM un actionnaire de référence avec 16,5% du capital.

Le bloc d'actions cédées, représentant 12% du capital et 1.472.000 euros, a été vendu au prix de 3,80 euros, soit une décote de 17,8% par rapport à la moyenne pondérée des cours sur les 20 derniers jours de bourse précédant la transaction.

Par ailleurs, UV Germi fait part de la nomination, comme administrateur indépendant, de Julien Pourquery, co-fondateur de la société Solaire Direct (cédée à Engie en 2015) et ancien investisseur au sein de Bpifrance, Demeter et Mirova.

Situation géopolitique Russie Ukraine

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières.

La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone.

Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 155 598		362 417		154 450	1 363 565
Autres	459 621		786 672	350 417		895 876
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 615 219		1 149 089	350 417	154 450	2 259 441
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	252 311		84 411			336 722
Instal., agencement, aménagement divers	505 017		80 914		1 852	584 079
Matériel de transport	101 074				26 700	74 374
Matériel de bureau, mobilier	202 101		68 736		12 497	258 340
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	427 260			427 260		
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 487 762		234 061	427 260	41 049	1 253 514
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	192 000					192 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	60 799		228 318		70 302	218 815
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	252 799		228 318		70 302	410 815
TOTAL	3 355 781		1 611 468	777 677	265 801	3 923 770

Détail des immobilisations financières

Détail des immobilisations financières = 410 815 €uros

Etat des immobilisations financières	Nombre	Valeur unitaire	Total
Actions SAS OSHUN	1 000	100	100 000
Actions propres UV GERMI	47 841	4,482872	214 465
Avances Financières SAS OSHUN			92 000
Dépôts et cautionnements			4 350
TOTAL			410 815

La Société UV GERMI a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de ses propres actions pour un montant de 222 182,38 € et a cédé de ses propres actions pour un montant de 70 302,07 €, dégageant une moins-value de 6 135,51€, il lui reste au 31/12/2023, 47 841 de ses propres actions valorisées à 4,48287 soit 214 465,12 €.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	826 467	303 855	154 450	975 872
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	207 885	79 292		287 177
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 034 352	383 147	154 450	1 263 049
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	77 635	30 936		108 572
Autres Instal., agencement, aménagement divers	312 492	33 901	1 852	344 541
Matériel de transport	68 920	20 150	26 700	62 370
Matériel de bureau, mobilier	171 429	26 743	12 497	185 675
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	630 476	111 731	41 049	701 157
TOTAL	1 664 828	494 878	195 499	1 964 206

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chgs sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation	192 000			192 000
	{ autres immo. financières	7 913	46 065	7 913	46 065
Sur stocks et en-cours		301 241		301 241	
Sur comptes clients	131 990	7 655	119 550	20 095	
Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	331 903	354 961	127 463	559 401
TOTAL GENERAL		331 903	354 961	127 463	559 401
Dont dotations et reprises			308 896 46 065	119 550 7 913	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	92 000		92 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	218 815	218 815	
	Clients douteux ou litigieux	165 214	165 214	
	Autres créances clients	1 425 560	1 425 560	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	345 137	345 137	
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 367	27 367	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	264 705	264 705	
	Charges constatées d'avances	84 032	84 032	
TOTAL DES CREANCES		2 622 830	2 530 830	92 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	172 126	83 263	88 863	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	580 494	580 494		
	Personnel et comptes rattachés	168 103	168 103		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	223 915	223 915		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	52 676	52 676		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 992	13 992		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	50 897	50 897		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 262 203	1 173 340	88 863	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		651 418			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Détail de la trésorerie

Synthèse de la trésorerie = 3 335 293,04 €uros

Synthèse de la trésorerie	31/12/2023	31/12/2022	Varition
Comptes Bancaires courants	1 654 122,11	1 822 803,77	- 168 681,66
Comptes de Placement CAT	1 622 000,00	2 522 754,27	- 900 754,27
Compte Libre Espèce	41 323,09	60 900,26	- 19 577,17
Caisse	3,74	3,74	0,00
Intérêts à recevoir	17 844,19	2 727,44	15 116,75
Frais bancaires courus à payer		0	

Frais de recherche

31/12/2023	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers	387 693			387 693
TOTAL	387 693			387 693
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	387 693			387 693
Dont inscrit au compte 203 du bilan	387 693			

Détail des frais de recherche et développement

Frais de recherche & développement = 1 365 565 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 365 565	975 872	389 693	%

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) L'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- c) La capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- f) La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Au 31 décembre 2023 les immobilisations en-cours représentaient 364 596 €.

Fonds Commercial

	31/12/2023	Observations
Achetés av ec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réév alués Fonds commerciaux reçus en apport	105 000	
TOTAL	105 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		280 493
Autres créances		280 493
R.r.a obtenir	399	
Produits a recevoir	262 250	
Interets a recevoir	17 844	

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		311 221
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		87
Int courus/emprunts bancaires	87	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 656
Fourn factures non parvenues	1 656	
Dettes fiscales et sociales		259 591
Pers congés à payer	142 098	
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A P	26 005	
Org soc ch/congés à payer	57 774	
CHGS SOCIALES - CHGS A PAYER	27 070	
Etat charges à payer	6 644	
Autres dettes		49 887
Avoir à établir	11 740	
Debit cred divers charges à pa	38 147	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		84 032	84 032
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			84 032

Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 121 016,00	0,1500	468 152,40
	Emises pendant l'exercice	106 875,00	0,1500	16 031,25
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 227 891,00	0,1500	484 183,65

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	468 152			16 031	484 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416				8 867 416
Ecart de réévaluation					
Réserv e légale	27 439				27 439
Réserv es statutaires ou contractuelles					
Réserv es réglementées	16 313			(16 313)	
Autres réserv es		281			281
Report à nouv eau	(772 714)	65 715		281	(706 718)
Résultat de l'exercice	65 996	(65 996)		290 088	290 088
Subv entions d'inv estissement	162 393			(14 105)	148 288
Prov isions réglementées					
TOTAL	8 834 994			275 983	9 110 977

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

8 834 994

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

8 834 994

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

275 983

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	7 255 763	573 081	7 828 844
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	206 834	164	206 998
TOTAL	7 462 597	573 245	8 035 842

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société étant à 0, elle ne supporte pas de charge d'impôts.

Les montants comptabilisés au compte de résultat, au titre de l'impôt sur les sociétés sont relatifs :

- Au crédit d'impôt recherche estimé (CIR) au 31/12/2023 pour un montant de 43 597 €
- Au crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation estimé (CII) au 31/12/2023 pour un montant de 109 602€
- A la réduction impôt mécénat au 31/12/2023 pour un montant de 10 140 € et d'une reprise de réduction impôt mécénat de 780€ dont l'imputation est perdue.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 2 438 768€ au 31/12/2023.

Engagements financiers

31/12/2023

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
CREDIT AGRICOLE	6 180	
CREDIT AGRICOLE	4 065	
	10 245	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Indemnités de fin de carrière	135 602	
	135 602	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	145 847	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Indemnités fin de carrière

Indemnité de départ à la retraite = 135 602 €uros

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la SA UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées.

Les Hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1,31%
- Taux de revalorisation des salaires 2%
- Taux de charges patronales, Cadres 53% ; Agents de maîtrise 47% ; Techniciens 43% ; Ouvriers 31%
- Taux contribution employeur 50%
- Droits conventionnels : Convention de la métallurgie de la Corrèze
- Mobilité des actifs, taux de Turn-over moyen
- Table de mortalité INSEE 2015
- Départ volontaire à la retraite à taux plein âge 65-67 ans

Indemnité de fin de carrière	31/12/2023	31/12/2022
Montant des engagements	135 602	133 862

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		11	
Agents de maîtrise et techniciens		19	
Employés			
Ouvriers & apprentis		12	
TOTAL		42	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	386 287	386 287	386 287	468 152	484 184
	Nombre d'actions ordinaires	2 575 246	2 575 246	2 575 246	3 121 016	3 227 891
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	6 170 337	6 659 632	6 317 481	7 163 288	8 035 842
	Résultat av ant impôts, participations dotations aux amorts et prov .	108 665	479 823	105 571	(400 161)	849 904
	Impôts sur les bénéfices	(185 741)	(211 691)	(165 533)	(172 798)	(162 559)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	95 644	410 291	(869 521)	65 996	290 088
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, av ant dotations aux amorts et prov .					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					
	Div idende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	45	48	46	46	42
	Montant de la masse salariale	1 540 293	1 681 902	1 837 574	1 859 286	1 978 890
	Montant des sommes v ersées en av antages sociaux	574 553	623 276	668 442	709 241	772 994

Filiales et participations



	31/12/2023		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN							
	665 300	(1 624 453)		15,00		100 000	
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN							
B. Renseignements globaux							
			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et av als							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Div idendes encaissés							

Produits et Charges exceptionnels

31/12/2023

Total des produits exceptionnels		26 605
Produits exceptionnels sur opérations en capital		26 605
Cession immob.corporels	12 500	
QUOTE-PART SUBV.RESULTAT	14 105	
Total des charges exceptionnelles		174 383
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		19 782
Penalites amendes	143	
Dons liberalites	16 900	
RAPPEL D'IMPOTS	2 739	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		154 601
DOT. EXC MATERIEL ET OUTILLAGE	154 601	
Résultat exceptionnel		(147 778)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	21 240	18 200	85,71	80,01				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	3 541	4 548	14,29	19,99				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	24 781	22 748	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	24 781	22 748	100,00	100,00				